

**En vigueur le 26 janvier 2017.**

*Lorsque votre mot de passe actuel expirera, un nouveau mot de passe renforcé sera requis.*

*Voir ci-dessous le nouveau format de votre “mot de passe”:*

- *un minimum de huit (8) caractères*
- *au moins une lettre majuscule*
- *au moins un chiffre (0 à 9)*
- *au moins un caractère spécial parmi ceux indiqués ci-dessous:  
~`!@#\$%^&\*()\_+~={}[|\|:;”’<, >. ? /*
- *Ne doit pas comporter le prénom, le nom ou le code d'utilisateur*
- *Le nouveau mot de passe doit être différent du mot de passe précédent*

